

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 12 juillet 2021

OFFRE MOBILE CYCLISME SANTE

NOTE DE SYNTHESE

La loi du 25 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement mobilise l'ensemble des politiques publiques pour permettre aux personnes âgées d'anticiper les premiers facteurs de risques de perte d'autonomie.

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale dans son article L.116-1 précise que l'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir l'autonomie. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier le besoin des personnes âgées.

La Ville s'inscrit par ses actions en direction des Seniors dans cet objectif en lien avec les partenaires associatifs dans le cadre de :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- le renforcement du lien social.

La Fédération Française de Cyclisme (FFC) est une fédération sportive agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, cyclisme en salle et vélo couché.

Aujourd'hui, la FFC a mis en œuvre son programme Offre Mobile Cyclisme Santé ayant pour objectif de proposer une offre de cyclisme santé mobile à une population sédentaire afin de l'amener vers une pratique d'activité physique et sportive durable.

A ce titre, le service Seniors de la Ville, en partenariat avec la FFC, veut proposer aux seniors de la Résidence Autonomie Henri Clérisse dans un premier temps, puis par extension aux seniors mantais, des séances de cyclisme santé animé par un coach jusqu'au 3 décembre 2021. Ce projet repose sur les principaux axes suivants :

- sentiment de bien-être,
- amélioration de la concentration et de la mémorisation,
- amélioration de la qualité du sommeil,
- développement de l'adresse, coordination, habilités psychomotrices,
- stabilisation du poids,
- limitation de pertes musculaires,
- maintien de l'autonomie,
- augmentation de la confiance en soi,
- intégration et épanouissement d'un individu au sein d'un groupe.

Cette action est entièrement financée par la FFC. A ce titre, celle-ci prend en charge l'intégralité de la rémunération des éducateurs sportifs. La FFC s'engage également à :

- mettre à disposition un encadrement professionnel de qualité,
- fournir des matériels nécessaires à la sécurité et à la pratique du Cyclisme Santé dans les meilleures conditions,
- faire respecter l'ensemble des séances de qualité avec respect des consignes sanitaires en vigueur,
- délivrer une licence Cyclisme Santé aux participants du programme en contrepartie d'un certificat médical et d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme,
- organiser un évènement Cyclisme Santé à l'automne 2021 avec l'ensemble des participants.

En contrepartie la Ville mettra à disposition de la FFC une salle de plus de 50 m² aérée ou un espace extérieur permettant la pratique du Cyclisme Santé sur vélo d'appartement.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la charte d'engagement avec la Fédération Française de Cyclisme, ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant le souhait de la Ville de lutter contre la perte d'autonomie des seniors et de développer en ce sens des actions en leur direction,

Considérant l'intérêt pour la Ville de l'organisation de telles manifestations à destination de ses administrés, notamment retraités,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la charte d'engagement avec la Fédération Française de Cyclisme, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Maire

Raphaël COGNET